DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 6
VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

Conformément à l'engagement de la municipalité, les taux d'imposition, pour la part communale de fiscalité directe locale, n'ont pas augmenté en 2017, 2018 et 2019. Les taux resteront à nouveau stables en 2020, dernière année du mandat. Il est cependant réglementairement nécessaire, au vu de la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, de procéder chaque année au vote des taux d'imposition de la commune.

Il vous est proposé de ne pas faire évoluer les taux d'imposition des différentes taxes municipales, qui resteraient en 2020 aux niveaux suivants :

- Taxe d'habitation : 21,08 % ;
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 21,08 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 26,12 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 63,97 %.

Concernant les abattements relatifs à la taxe d'habitation, il vous est proposé de maintenir les quotités adoptées les années précédentes, à savoir :

- 10 % pour l'abattement général à la base ;
- 20 % pour l'abattement pour 1 et 2 personnes à charge ;
- 25 % pour l'abattement pour 3 personnes ou plus à charge.

Au terme de cet exposé, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'adopter les taux d'imposition des contributions directes locales, ainsi que les abattements relatifs à la taxe d'habitation.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC 2019
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN